

M. Nowlan: Je vais donc la poser d'une façon assez brève et, je pense, parfaitement nette. Vu l'intérêt que le premier ministre manifeste depuis longtemps pour étendre et amplifier l'approche bilingue du problème des institutions fédérales au Canada, estime-t-il en tant que chef du gouvernement et premier ministre de notre pays qu'il est possible de faire régner le bilinguisme d'une côte à l'autre et d'accepter, en même temps, sur le plan provincial, des mesures rétrogrades qui restreignent les droits acquis depuis plusieurs années et affectent des droits qui ont été étendus dans certaines provinces telles que le Nouveau-Brunswick, et Dieu sait...

M. l'Orateur: A l'ordre. De toute évidence, cela ressemble à une argumentation. Le député veut savoir si le premier ministre a telle ou telle opinion. Il est clair qu'il invite le premier ministre à émettre une opinion et il ne me semble pas qu'il y ait lieu de répondre à cette question telle qu'elle est formulée. Au lieu de poser une question, le député a exposé une thèse.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire à poser. Étant donné les nouvelles publiées dans le journal d'aujourd'hui après une interview du premier ministre du Québec hier soir, et le caractère privé des réunions de la conférence sur la Constitution qui ont eu lieu la semaine dernière ou la semaine d'avant, le premier ministre peut-il dire à la Chambre et au Canada si l'interprétation du premier ministre du Québec est exacte en ce qui concerne l'article 3 de la formule d'amendement figurant dans le communiqué et à ce qui pourrait arriver à l'article 133 de l'AANB?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Là aussi, je considère que la question du député n'est guère recevable. Je propose maintenant que nous passions à autre chose.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, pour poser une question supplémentaire très simple.

M. l'Orateur: Je donnerai la parole au député de Peace River, mais je ferai remarquer aux députés que s'ils consacrent 10 à 15 minutes à la première question nous pourrions avoir des récriminations à la fin de la période des questions qui, en l'occurrence, devraient s'adresser ailleurs qu'à la présidence. Cependant, je donnerai la parole au député de Peace River.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Je suis habitué aux récriminations, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au premier ministre si le communiqué, à la page 4, signifie que les propositions sont à ajouter à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sous sa forme présente, ou si elles doivent être considérées comme remplaçant des dispositions que comporte actuellement cet Acte?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le communiqué ne nous éclaire pas sur le sujet.

M. Baldwin: C'est bien pourquoi nous vous posons la question.

Le très hon. M. Trudeau: Contrairement à mes honorables vis-à-vis, je ne puis, moi, lire dans l'esprit des autorités provinciales à ce sujet.

M. McCleave: Si nous parlions de lire sur les lèvres?

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'APPARTENANCE ÉTRANGÈRE—LE DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ÉTUDE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aurais une question à poser au premier ministre sur un autre sujet. Par suite de la déclaration faite hier soir, ou, pour être plus précis, tôt ce matin, par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, portant que le gouvernement n'a pas encore adopté de politique claire et manifeste relativement à la mainmise étrangère, le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement prend les mesures voulues pour hâter la présentation des conclusions de l'étude effectuée à cet égard par le ministre du Revenu national?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur, nous prenons de telles mesures et je crois que nous ne risquons rien à parier que nous damerons facilement le pion au NPD qui, lui aussi, a une politique à énoncer.

M. McCleave: Vous appelez cela progresser.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La question suivante fait suite à ma précédente, et non aux observations que le premier ministre vient de faire. Vu que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait tôt ce matin une autre déclaration dans laquelle il fait allusion au débat qui a eu lieu à ce sujet au Parlement, le premier ministre peut-il dire si le débat portera sur un livre blanc du ministre du Revenu national ou sur une position ferme du gouvernement?

Le très hon. M. Trudeau: Sur l'un ou l'autre, monsieur l'Orateur.

L'APPARTENANCE ÉTRANGÈRE—L'INTRODUCTION D'UNE POLITIQUE PROVISOIRE

M. John Burton (Regina-Est): Je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné les difficultés qui se sont posées dans plusieurs cas, notamment dans celui sur lequel portait le débat d'hier soir à la Chambre, le gouvernement envisage-t-il maintenant d'instaurer immédiatement une politique provisoire face aux problèmes que posent les prises de contrôle par des étrangers d'entreprises canadiennes, vu que beaucoup d'entre elles sont aux prises avec des difficultés très sérieuses, comme on l'a dit à la Chambre hier soir, parce qu'elles ignorent les règlements auxquels elles sont assujetties?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Nous n'envisageons pas, comme dit le député, de politique provisoire. Nous regrettons d'avoir été forcés dans certains cas d'improviser, et nous voulons éviter le plus possible de le faire. Nous voudrions formuler, non pas une politique provisoire, mais définitive du gouvernement. Nous n'avons pas le talent du NPD pour multiplier les politiques.

M. McCleave: Fuddle duddle.

M. Baldwin: Cela demande un certain niveau d'intelligence.